



PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH de Prigonrieux

Alice au pays des merveilles

**Vacances d'automne
du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2025**

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 3
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 4
III.	Les activités	p. 5
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 6
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 7
VI.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints De troubles de la santé ou de handicaps	p. 8
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 8
VIII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 8
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 9

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : Rue Jacques Prévert 24130 PRIGONRIEUX

05.53.58.07.52

alsh.prignonrieux@la-cab.fr

L'accueil de loisirs de Prignonrieux est implanté au cœur d'un parc ombragé situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour – La tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 60 places, de 3 à 12 ans

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30

Organigramme :

Directeur : DUMESTE Pascal

Animateurs :

Rhode Christophe, Rousseau Fadila, Antosz Sandrine, Lepointeur Aurélie, (permanents)

Des saisonniers seront recrutés en plus en fonction des besoins d'encadrement

Le personnel technique ou de restauration : Personnel mis à disposition par la commune de Prignonrieux

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- ☐ Genre : garçon/fille ;
- ☐ Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- ☐ Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- ☐ Âge ;
- ☐ Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- ☐ Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc...).

Thématique du séjour : « Alice aux pays des merveilles »

Objectif pédagogique : Permettre à l'enfant de se socialiser et d'appréhender la vie en collectivité.

Objectifs opérationnels : Développer la solidarité, l'empathie et l'intelligence émotionnelle.

Actions :

En mettant en place des règles de vie communes et basées sur les droits et les devoirs, en adaptant les fonctionnements en fonction de l'âge des enfants, en proposant des jeux collectifs et de coopération, en favorisant les moments d'échanges.

Objectif pédagogique : Favoriser l’imaginaire.

Objectif opérationnel : Permettre aux enfants de rêver et de s’évader.

Actions :

En proposant un thème propice à l’évasion et des activités en lien,
En vivant dans un cadre différent basé sur des mondes imaginaires.

III. Les activités

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chronobiologiques de l’enfant,
- de la pertinence de l’organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d’activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Nous sommes particulièrement vigilants à respecter et faire respecter la Convention des Droits de l’Enfant surtout l’article 29 : les États parties conviennent que l’éducation de l’enfant doit :

- Favoriser l’épanouissement
- Inculquer à l’enfant le respect des Droits de l’Homme
- Préparer l’enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d’égalité entre les sexes et d’amitié entre tous les peuples et groupes ethniques.

Enfin l’apprentissage des devoirs liés à la vie en collectivité constitue un axe essentiel.

L’équipe d’animation veille à offrir aux jeunes la plus grande variété d’activités possibles : activités de découverte, manuelles, sportives et de loisirs tout en prenant en compte les envies des enfants.

L’animateur ne doit pas négliger la vie quotidienne et les temps différents qui la composent. Ainsi l’animateur donne à jouer, laisse jouer, fait jouer et joue avec les enfants.

IV. La répartition des temps respectifs d’activité et de repos

La vie quotidienne

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité.

À travers l’organisation de la vie quotidienne l’équipe s’engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

Objectifs	Moyens
ACCUEIL 7h30 à 8h30 Tous les groupes sont réunis dans l’accueil	
Permettre aux enfants d’avoir des rythmes différents	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Pointage des inscrits
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents
Accueillir les enfants dans leurs différents lieux de vie en fonction de leur âge	Pour les 3/6 ans : Salle d’accueil de l’ALSH Pour les 6/12 ans : Lieu de vie des grands
Laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L’animateur est présent et joue avec l’enfant Jeux en libre accès (kapla, jeux de société,

	dinettes,...)
Travailler la qualité de l'accueil, apporter du réconfort, favoriser les échanges	Aménagement accueillant des lieux de vie, animateurs à l'écoute et attentifs aux enfants
Favoriser l'écoute active, l'expression des enfants et de leurs ressentis, informer	Conseil de copains
Départ des grands pour leur lieu de vie 8h30	
ACTIVITES 9h30 à 11h45	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
Ne pas oublier de ranger et faire ranger	
REPAS 11h45 à 12h45 au restaurant scolaire	
Contribuer à l'hygiène	Lavage des mains avant et après le repas, les enfants n'accèdent pas aux cuisines
Réguler, faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants, engager à la convivialité	On peut mélanger les groupes pour plus d'entraide
Éviter le bruit excessif	Retour au calme
Responsabiliser, développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage	Les animateurs s'occupent des enfants -3/6 ans : Servir, couper la viande... -6/12 ans : Déposer les plats sur les tables
TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL 13h00 à 14h	
Donner à jouer, laisser jouer, jouer et faire jouer	Respecter les rythmes de chacun, donner du temps libre aux enfants et laisser le choix aux enfants
TEMPS CALME POUR les 3/ 6 ans 13h45 à 15h30 à la salle des associations	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés et la possibilité de dormir	L'animateur propose un temps de sieste et/ou de repos (lecture, petits jeux calmes,...)
TEMPS CALME POUR les 6/12 ans 14h00 à 14h10	
ACTIVITES 14h00 à 16h00	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
GOUTER 16h15 à 16h45	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Fourniture du goûter par les animateurs et prise du goûter avec les enfants
TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET DEPARTS 16h45 à 18h30	
Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec	L'animateur est présent et joue avec l'enfant

Informar les familles	L'animateur va au-devant des parents
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir comment repartent les enfants (seuls, en famille,...), aucun enfant ne repart seul sans l'autorisation des parents
17H30/18H30 LES GROUPES SONT REUNIS	

V. Les modalités de participation des mineurs

Avant la mise en place des activités, un « conseil de copains » ou « forum » est proposé. C'est un temps d'expression libre pour les enfants où ils peuvent exprimer leurs envies, besoins et ou leurs soucis. Les animateurs y exposent les projets, donnent des consignes et passent des informations. Par ailleurs, un temps dit de développement personnel (temps libre) permet à chaque enfant de choisir son propre rythme et son jeu. Enfin, les propositions de l'enfant sont intégrées dans les programmes d'activités.

Les enfants aident à la mise en place et au rangement de l'activité. La participation active des enfants est sollicitée de même que l'entraide.

Un enfant a le droit de ne pas faire une activité (DARF : Droit À ne Rien Faire).

La journée des enfants chez les plus de 6 ans : Un vendredi a lieu la journée des enfants. Travaillée en amont les enfants doivent, au consensus, choisir les activités qui seront mises en place le vendredi. Les enfants doivent motiver leurs choix auprès des autres et obtenir l'unanimité. À travers ces temps, plusieurs objectifs pédagogiques se dégagent : capacité à prendre la parole en public, capacité à exprimer son point de vue et ses émotions, apprendre à justifier ses choix et les défendre (apprentissage d'une forme de démocratie ou de contrat social), respect des engagements, autonomie, ...

VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Des évaluations intermédiaires seront faites avec les animateurs référents et les parents en y intégrant par moment l'enfant. Un personnel à profil médico-social peut être recruté auprès d'un regroupement d'employeurs (DMS) en fonction des besoins des enfants.

Les parents seront accueillis pour établir un projet d'accueil individualisé où sera spécifiées les compétences et aptitudes des enfants. L'objectif de l'accueil est uniquement celui d'intégration, nous ne sommes pas des éducateurs.

VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

- Lieu d'accueil de 7h30
- Lieux de vie des 3/6 ans
 - Salle de sieste (salle des associations) et coin repos pour le temps calme
 - Salle d'activité avec mobilier adapté
 - Coin cuisine
 - Sanitaires adaptés
 - Espace de rangements accessibles avec matériel adéquat
 - Deux grands parcs fermés et sécurisés avec bac à sable
- Lieux de vie des plus de 6 ans :

- Plusieurs grandes salles d'activité
- Un grand parc fermé et sécurisé
- Sanitaires
- Local matériel (chalet en bois)
- Terrains de sports

VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Les éventuels nouveaux animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe.

Travaillées en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités sont revues et corrigées en fonction des projets mais aussi des besoins et de l'observation des enfants.

Le directeur :

- assure le rôle de coordinateur, il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires et cherche à développer des nouveaux partenariats et à monter des projets transversaux avec ceux-ci.
- assure également le rôle de formateur, il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et lacunes en vue d'être le plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

L'animateur doit :

- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- assurer la vie quotidienne des enfants (ne pas hésiter à faire plusieurs groupes d'activités afin de faciliter l'implication de tous, et aussi réguler la tension au sein des groupes),
- donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,
- lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,),
- savoir s'adapter en fonction du temps (avoir toujours des activités de replis prévues à l'intérieur en cas d'intempéries),
- favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité,
- aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- ne pas fumer en présence des enfants.
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyses de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse avec la directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.